



Déclaration du SNPA sur le contexte général de l'Établissement en séance du Conseil d'Administration du 15 décembre 2010

Monsieur le Président du Conseil d'administration,

Monsieur le Directeur Général,

Mesdames, Messieurs les Administrateurs,

Monsieur VINE vient d'être nommé à la tête de notre Etablissement. De par les missions de service public qui lui sont confiées, et de par son rôle essentiel au sein de la filière forêt-bois, il convient de donner à l'ONF, et à son nouveau Directeur Général, les moyens de se développer.

Toutes charges, toutes contraintes nouvelles doivent être évitées.

Car notre Etablissement est ballotté de toutes parts, en raison des tempêtes qu'il doit affronter. Les tempêtes que je veux évoquer ne s'appellent pas Klaus ou Xintia, mais RGPP, crise économique, Tutelles.

C'est un établissement accablé !

En septembre 2008, pressé de devoir faire des économies, Il se réorganise une énième fois et on assiste à des fusions de structures (DT, agences), à des suppressions de petits sites, dont aujourd'hui, l'efficacité reste à prouver.

Dans le même temps, l'ONF se voit imposer – malgré son statut d'EPIC - la très dogmatique règle du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux. Cette politique empêche l'ONF de remplir correctement ses missions de services publics, et compromet son développement.

J'évoquerai, comme mon collègue, les propos du Ministre du Budget cité parmi les 500 opérateurs publics, dans sa ligne de mire, l'ONF, comme si celui-ci était un établissement dispendieux qui n'aurait connu aucune évolution.

Je tiens à rappeler, que l'ONF a perdu (ou sacrifié ?) 20 % de ses effectifs en 10 ans. 10 années de baisses consécutives, sans discontinuer, et je ne connais pas d'autres établissements qui aient subi la même « purge ». Il faut arrêter de jeter l'ONF en pâture, où alors que cherche-t-on ?

Cette diminution des effectifs conduit ou conduira au constat d'un ONF qui ne remplit plus toutes les missions qui lui sont dévolues.

L'Etat impose à l'ONF plus que le doublement du taux des cotisations de pensions civiles. Le CAS PENSION, et sa fulgurante progression, représente un surcoût de plus en plus insupportable. Dans le contexte économique actuel, aucune entreprise ne pourrait résister une telle charge.

Cet état des lieux non exhaustif, explique une partie de la dégradation du climat social au sein de l'ONF.

Les réorganisations permanentes, géographiques tout d'abord et auxquelles il faut mettre fin, ou fonctionnelles concourent également à cette dégradation.

Fait notoire, le mal être gagne toutes les catégories de personnels, ce qui constitue un handicap fort dans un Etablissement.

Ce mal être doit être analysé rapidement et l'audit social préconisé par le Monsieur le Président du Conseil d'Administration et retenu par le Directeur Général, doit être lancé dans les meilleurs délais en n'oubliant pas d'y associer les partenaires sociaux.

Il faut cependant s'engager à ce que des réponses soient apportées, le simple constat ne suffisant pas.

Le dialogue social fera la réussite de l'ONF (ou ne le fera pas), mais ce dialogue ne s'invente pas, ne se décrète pas, il se construit pas à pas, en évitant les faux pas.

Les personnels ont droit également au respect des engagements pris.

Le SNPA a su se mettre autour de la table pour discuter d'un ensemble de dossiers, et je souhaite attirer votre attention sur certains de ces dossiers en cours, bloqués depuis plusieurs mois dans les circuits ministériels, et qui nécessitent un coup de pouce de votre part.

Il s'agit notamment de la revalorisation des primes pour les Adjoints administratifs, du Nouvel Espace statutaire pour les Secrétaires administratifs. Ces améliorations étaient pourtant budgétées, et qui plus est, financées par la prétendue compensation, à hauteur de 50%, aux économies imposées par la RGPP.

Prétendue, car depuis le 1^{er} janvier pas un euro n'a été consacré à ces mesures catégorielles. Je demande aux représentants des Tutelles d'intervenir pour que la publication et l'application de ces mesures soient, comme promis, effectives au titre de 2010.

Par ailleurs, d'autres mesures, du même ordre, prévues dans le Contrat et inscrites comme prioritaires n'ont jamais abouti.

Tout cela pose le problème de la confiance, à la veille d'un futur contrat, dans lequel il devra y avoir un volet social.

Enfin j'aimerais rappeler que l'organisation que je représente (le SNPA ONF) agit toujours dans un esprit constructif, et avec détermination. Il est prêt, et il l'a déjà démontré, à s'inscrire dans cette recherche d'amélioration du dialogue social, mais certains écueils doivent disparaître, sans quoi, il se verrait contraint de changer son positionnement.